

Marseille, le 6 février 2024

Chers parents, chers amis,
C'est avec confiance que nous faisons appel à votre générosité pour que l'Œuvre offre à vos enfants le meilleur accueil possible.

Cette année, notre budget de fonctionnement de 308 500 € est à répartir entre les 395 familles à qui nous envoyons ce courrier. Ce qui correspondrait à **un don par famille de 780 €**.
Ce don permet de couvrir les charges de fonctionnement : outils pédagogiques, formations des animateurs ; entretien des locaux et des terrains ; maintenance des véhicules ; assurances ; frais de personnel, amortissements...

Comme nous ne recevons pas de subvention, nous comptons sur votre générosité et votre soutien.

Nous vous remercions de donner selon vos possibilités... Merci de votre solidarité avec certaines familles qui connaissent une période de chômage ou de difficultés financières...
Si les familles imposables tiennent compte de la possibilité de réduire leur impôt, elles permettront à tous de donner en fonction de leur revenu.

Notre Œuvre étant reconnue d'Utilité Publique, et si vous payez l'impôt sur le revenu, votre déduction d'impôt sera de 66 % du versement, la limite du montant global de vos dons étant de 20% du revenu imposable. (art. 200 du code général des impôts)

		<i>Je verse pour une deuxième famille...</i>	<i>Je verse pour deux autres familles...</i>	
Votre don avant déduction fiscale	780€	1 000€	1 560€	2 294€
Votre économie d'impôt :	-515€	-660€	-1 030€	-1 514€
Votre don après déduction fiscale	265€	340€	530€	780€

... Je paye comme une famille !!!

Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés peuvent également bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % des sommes versées à des associations reconnues d'utilité publique, et ce dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires (art 238 bis du code général des impôts).

Vous pouvez faire parvenir votre don :

SOIT par **chèque à l'ordre des Iris**,

SOIT par CARTE BLEUE via hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/uvre-de-la-jeunesse-jean-joseph-allemand/formulaires/1>

SOIT par **un virement, ou par virement permanent** (par exemple : 65€/mois... (x12 = 780€)), comme 131 familles l'ont fait l'an dernier.

Merci de transmettre à votre banque les renseignements ci-dessous :

IBAN des IRIS : FR76 3000 4007 1100 0015 7055 475

Références à mentionner « **DON IRIS 2024, « Prénom et Nom enfant»**»

Pour vous permettre de bénéficier de cette réduction d'impôts, nous vous adresserons, avec nos remerciements, le reçu fiscal réclamé par l'administration.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à l'éducation des jeunes, recevez, chers parents, l'assurance de notre prière.

Merci aux familles qui nous ont déjà adressé leur participation.

Merci aux familles qui nous ont déjà mis en place un virement périodique.

Nous leur envoyons cette lettre pour information.

L'équipe des Iris